

LA CERTIFICATION NF525 EN BREF.

POUR L'ÉDITEUR



Être conforme à la loi « anti fraude à la TVA » (loi 2015-1785 du 29/12/2015)

Tous les commerçants soumis à la TVA, personne physique ou morale, de droit privé ou public, qui font usage d'un logiciel de comptabilité, de gestion ou de système de caisse, doivent se soumettre aux dispositions de l'article 88 de cette loi.

Cet article précise que toute personne assujettie à la TVA doit, lorsqu'elle enregistre les règlements de ses clients au moyen d'un logiciel de comptabilité ou de gestion ou d'un système de caisse, utiliser un logiciel ou un système satisfaisant à des conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données en vue du contrôle de l'administration fiscale. Ce logiciel ou système doit être attesté par un certificat délivré par un organisme accrédité ou par une attestation individuelle de l'éditeur.



Avoir recours à la certification NF525 est la solution pour vous sécuriser.

INOCERT va vérifier comment vous répondez aux exigences réglementaires. Cette vérification faite par une tierce partie probante vous sécurisera lors des contrôles fiscaux faits chez vos clients.

Pour rappel, en cas d'utilisation d'un logiciel ne respectant pas les exigences réglementaires, l'article L 80-O du livre des procédures fiscales prévoit les sanctions suivantes :

- 1 Une amende de 7 500 € par système d'encaissement et 30 jours pour se mettre en conformité. Puis à nouveau 7 500 € d'amende et à nouveau 30 jours, etc. jusqu'à la mise en conformité.
- 2 L'utilisateur du logiciel devra également payer tous les droits correspondants aux recettes non conformes plus une pénalité de 80 % pour manœuvre frauduleuse.
- 3 Pour l'éditeur ou l'intégrateur, l'amende est de 15 % du chiffre d'affaire et la solidarité des paiements mis à la charge de l'utilisateur.
- 4 Le législateur rappelle que l'établissement d'une fausse attestation est un délit pénal passible de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

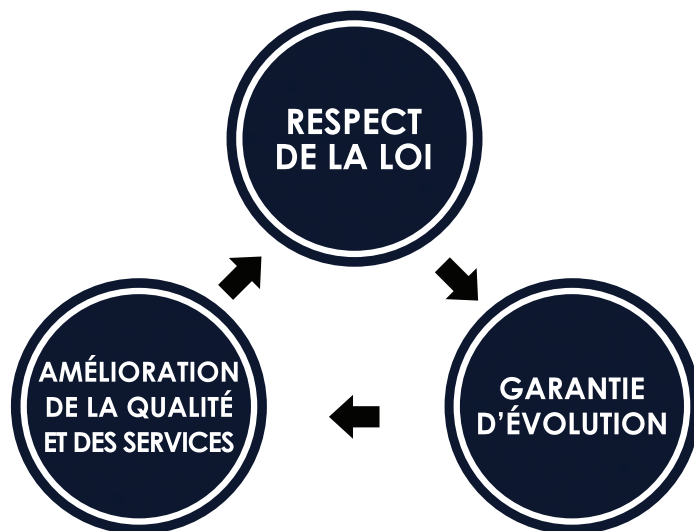
CONFORMITÉ

SÉCURITÉ

LES AVANTAGES DE LA CERTIFICATION NF525

- 1** Être informé des évolutions réglementaires et avoir un produit régulièrement vérifié et mis à jour.
- 2** Amélioration de la qualité du produit en réponse aux exigences qualités (issues des normes ISO 9001 et ISO 25051).
- 3** Optimisation des pratiques et des processus internes (hotline, tests, documentations....).
- 4** Renforcer la confiance des clients par un produit maintenu, fiable et pérenne.

S'ouvrir à de nouveaux marchés, en justifiant de la **qualité de son produit**, et de la **démarche vertueuse** dans laquelle s'est inscrite l'éditeur sur le **long terme**.



Ce document est la propriété d'Infocert et a été rédigé à titre informatif, il ne constitue donc pas un engagement et notre responsabilité ne pourra être engagée.

ÉVOLUTIF

QUALITÉ

FIABLE

DÉVELOPPEMENT